



Quel type de divorce

Par Squaleblue

Bonjour

Je voudrais savoir ce que m'apporterait un divorce pour faute (adultère de ma conjointe) par rapport à un divorce amiable.

Je sais que la procédure est plus longue et plus chère mais qu'est-ce qu'elle peut m'apporter de plus ?

Pour info 3 enfants en commun

Merci beaucoup

Par kang74

Bonjour ,

Par rapport aux enfants ? Aucun impact, rien de bon de voir leurs parents s'étriper .

Éventuellement des dommages et intérêts, mais bon l'adultère est une faute " mineure" par rapport à d'autres comme le devoir de respect d'assistance etc

Mise à part dans le cas de violence conjugale ou sexuelle on déconseille ce type de divorce car on va décortiquer toute votre vie de couple pour comptabiliser les fautes (ce pourquoi cela finit généralement en torts partagés)

Y a quand même d'autres types de divorce si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord comme celui pour altération du lien conjugal.

En premier lieu il faut voir un avocat qui lui analysera la situation avec les pièces que vous lui amènerez.

Par zazou85

Bonjour,

pour avoir fait une procédure pour faute, il faut d'abord avoir un dossier en béton (constat d'huissier pour les preuves...). Hormis des dommages et intérêts (et encore) cela ne vous apportera rien de plus. Par contre, il vous faudra un moral à tout épreuve et une énergie hors du commun à déployer. Mon conseil si c'est vraiment ce que vous souhaitez allez-y mais le plus important dans une histoire de divorce : c'est le bien-être des ENFANTS. Bonne journée.

Par isernon

bonjour,

un divorce pour faute va durer plus longtemps et va vous coûter plus cher, et les conséquences plus dommageables pour les parents et les enfants.

salutations

Par jeanmaloB

Bonjour Squale blue,

Même si la tromperie de ta conjointe fait très mal, de nos jours, le divorce pour faute apporte peu à mon avis.

Ce qui intéresse le juge, c'est le bien-être des enfants. Et je pense que c'est aussi ce que tu souhaites.

Pour info, les durées moyennes des divorces :

- consentement mutuel : entre 1 et 3 mois
- acceptation du principe de la rupture du mariage : environ 19 mois

- divorce pour faute : environ 25 mois
- divorce pour altération définitive du mariage (rupture de vie commune) : environ 26 mois

Donc si tu n'as 2 ans de ta vie à "perdre" et que tu ne veux pas une bataille avec ta conjointe qui impactera ta vie et celle de tes enfants, préfère le divorce à l'amiable (si tu es sûr de vouloir divorcer bien sûr).

Source des infos :

[url=https://jetournalapage.fr/divorce-france-information-utile/]https://jetournalapage.fr/divorce-france-information-utile/[/url]

Par kang74

- divorce pour altération définitive du mariage (rupture de vie commune) : environ 26 mois

A noter que depuis le 1er Janvier 2021 les délais sont prévisionnellement beaucoup moins long pour cette forme de divorce puisque le délai de 12 mois (contre 24 mois avant) après la séparation est suffisant pour une assignation en divorce .

Par Squaleblue

Merci à tous